



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Pénurie de médicaments - Algie vasculaire de la face

Question écrite n° 17951

Texte de la question

M. Pierre Dharréville appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la question des pénuries de médicaments qui touchent actuellement les malades atteints d'algie vasculaire de la face. Cette pathologie touche environ 150 000 personnes en France. D'origine encore méconnue, cette forme de migraine incurable se manifeste par des crises de douleur intense, difficiles à supporter à tel point que certains malades mettent fin à leur jour (la maladie est aussi tristement surnommée « céphalée du suicide »). Les traitements engagés sont lourds, coûteux, avec des effets secondaires. Récemment, M. le député a été alerté par un groupe de malades sur la pénurie d'un traitement utilisé en cas de crise, l'Imigrane en spray qui permet de juguler la douleur. Ce spray est actuellement indisponible en France, ce qui conduit les malades à subir des souffrances terribles sans aucune possibilité d'être soulagé, avec des conséquences gravissimes. Ce n'est pas acceptable. Garantir à tous les malades un accès au traitement dont ils ont besoin est plus qu'une nécessité, pour ces patients comme pour les autres. Les médicaments ne peuvent être considérés comme des biens de consommation lambda et la puissance publique doit pouvoir reprendre la main dans ce domaine. Il demande à M. le ministre ce qu'il entend mettre en place pour remédier à ces pénuries de médicaments fréquemment constatées.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17951

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 mai 2024](#), page 4000

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)